

SFA: Markus Fuchs devient Senior Counsel

Markus Fuchs a été nommé Senior Counsel à la Swiss Funds Association SFA, avec effet au 1^{er} novembre 2010. Dans sa fonction il assistera le secrétariat notamment dans les domaines Alternative Investments et Asset Management. Markus Fuchs est «un expert chevronné» dans la gestion de fonds et de fortune. Auparavant, il était Managing Director et responsable de la gestion de produits chez UBS, a précisé SFA hier.

SUNRISE: TDC a finalisé la cession à CVC

TDC, propriétaire de Sunrise a désormais finalisé la cession du numéro deux suisse des télécommunications à la société financière CVC Capital Partners. La transaction, qui est intervenue après l'échec de la fusion entre Orange et l'opérateur zurichois, se monte à 3,3 milliards de francs. La finalisation de la transaction fait suite aux feux verts des autorités de régulation, à savoir la Commission de la concurrence, celle de la communication et l'Office fédéral de la communication. — (ats)

ARYZTA: financement pour Maidstone obtenu

Aryzta a bouclé hier son émission d'un instrument de financement hybride (Perpetual Callable Subordinated Instrument) à hauteur de 400 millions de francs. De nombreux investisseurs suisses y ont participé. Ces fonds serviront au rachat en totalité de la coentreprise Maidstone Bakery. Aryzta a annoncé en août 2010 son intention de reprendre les 50% restants de cette entreprise commune avec la chaîne de fast-foods canadienne Tim Hortons, par l'intermédiaire de sa filiale IAWS, pour un prix de 475 millions de dollars canadiens. L'opération doit être finalisée ce vendredi.

Mais où sont passés les Super Angels?

Les investisseurs providentiels ne sont pas attirés par les jeunes pousses émergentes.

CYRIL DEMARIA

Que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe, l'amorçage ne s'est pas remis de la crise des valeurs technologiques de 2001-2003. Les incubateurs ont quasi-totalement disparu, et les fonds d'amorçage peinent à attirer des capitaux du fait de rendements peu attractifs. Selon Thomson Reuters, la performance moyenne des fonds de capital-risque early stage était de -3,8% à fin 2009 (contre -2,2% pour l'ensemble du capital-risque). Les multiples d'investissement médians étaient respectivement de 0,85 et de 0,9.

En 2009, seules 417 entreprises européennes ont été financées en amorçage pour un total de 150,6 millions d'euros (contre respectivement 569 et 321,4 en 2008) selon la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA). La Suisse n'échappe pas à cet état des lieux, avec 8 million d'euros investis dans 21 entreprises en amorçage sur les 338 millions de capital-risque consacrés à 126 entreprises.

La relève des fonds d'amorçage semblait s'annoncer avec l'émergence des «super angels» aux Etats-Unis. Ces entrepreneurs, une fois fortune faite, se tournent semble-t-il vers le financement de jeunes pousses émergentes. Leur force réside dans la combinaison de capacités de financement très importantes, équivalentes à celles de fonds d'amorçage, sans les contraintes

temporelles de ces derniers. L'avènement de fortunes de la nouvelle économie en Europe laissait supposer une relève bienvenue en la matière.

En effet, les individus ne représentent que 3,5% en 2009 (contre 4,6% en 2008) des capitaux rassemblés selon l'EVCA, mais leur activité est bien supérieure. Elle est de fait hors du radar des associations professionnelles qui ne suivent que l'activité des fonds proprement dits lorsque ces investissements se font directement dans les jeunes pousses. La France a d'ailleurs encouragé ses propres investisseurs providentiels (business angels) en mettant en place un mécanisme de dégrèvement fiscal pour les individus (fortunés ou non) investissant dans des PME non cotées.

Toutefois, abstraction faite de l'effet des carottes fiscales des pays à forts prélèvements, le fait est de constater que les super angels européens manquent à l'appel. En effet, comme le constate Tobias Reichmuth, Associé chez SUSI Partners, «plusieurs entrepreneurs à succès allemands font partie de notre tour de table. Bien plus, ils participent activement à notre levée de fonds». Or, ce géant zurichois a lancé un fonds dédié aux énergies renouvelables produisant un rendement quasi obligataire de 10 à 14% sur sept ans. Un comble pour des individus théoriquement en pointe en matière de prise de risques en matière technologique.

Si ce constat est prometteur pour la production d'énergie propre, il laisse songeur quant à l'émergence de solutions aptes à combler les manques de financement d'amorçage. Emerald Technology Ventures se faisait l'écho d'un manque criant d'incubation en faveur des cleantechs (*L'Agefi du 21 octobre 2010*), mais la chaîne de financement de jeunes pousses suisses reste encore à réinventer. Dès 2006, Steve Dow, Associé chez Sevin Rosen et l'un des vétérans du financement des jeunes pousses américaines déclarait que le modèle du capital-risque était «cassé». Il semblerait que l'amorçage cherche encore ses mécanismes et pièces de rechange. ■

SEULEMENT 8 MILLIONS ONT ÉTÉ INVESTIS EN SUISSE L'AN DERNIER DANS 21 ENTREPRISES EN AMORÇAGE SUR LES 338 MILLIONS DE CAPITAL-RISQUE CONSACRÉS À 126 ENTREPRISES.

Une action nouvelle pour quatre anciennes

GATEGROUP. Près de 5,1 millions de titres seront émis au total.

Gategroup a communiqué les détails de son augmentation de capital. Le prospectus de cotation publié hier indique qu'une action nominative actuelle permet de bénéficier d'un droit de souscription. Quatre droits de souscriptions ouvrent droit à l'achat d'une nouvelle action nominative.

Le délai de souscription court du 28 octobre au 3 novembre (à 12h00). Il n'y a pas de négociations

droits de souscription à SIX Swiss Exchange, ce qui exclut leur vente.

Les actions non acquises au moyen des droits de souscription seront placées sur le marché dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels internationaux. Au total, près de 5,1 millions d'actions nouvelles seront émises.

Le prix de souscription sera publié le 5 novembre, avant l'ouverture de la Bourse. Une procédure de carnet d'ordre sera mise en place le 4 novembre, après la clôture. Le premier jour de négociation est fixé au 5 novembre. ■

Day Software sera décoté

La reprise de Day Software par le géant américain Adobe est désormais sous toit. Au terme de son offre d'achat sur la société bâloise, le fabricant de logiciels d'outre-Atlantique détient 98,84% de l'ensemble des actions.

Adobe entend désormais faire annuler les titres qui ne sont pas en sa possession et décoté l'action Day de la Bourse suisse, a annoncé hier le groupe américain. Celui-ci avait jeté son dévolu sur Day en milieu d'année et le conseil d'administration de la firme bâloise

avait recommandé à ses actionnaires d'accepter l'offre. Le prix offert, 139 francs par action, était particulièrement convaincant, celui-ci représentant une prime de 59% par rapport au cours moyen du titre sur les 60 jours précédant l'annonce.

Fondée en 1993, Day compte 146 employés. En plus de Bâle, elle est présente à Zurich, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne, en Italie et à Singapour. Elle est cotée à la Bourse suisse depuis 2000. — (ats)

Réduction nécessaire de la valeur nominale

SCHMOLZ+BICKENBACH SA.

Les actionnaires valident l'augmentation de capital. Le prix fixé pour une nouvelle action est de 3,97 francs par action nominative.

Réunis hier en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires de Schmolz + Bickenbach AG ont accepté une augmentation de capital et de capital autorisé. Selon le communiqué diffusé hier soir par l'entreprise, cette opération fera couler 297 million de francs dans ses caisses.

Ces nouvelles liquidités serviront à renforcer la base de fonds propres et à rembourser partiellement des crédits en cours.

Dans le cadre de l'augmentation de capital ordinaire, le dernier jour de négociation des actions actuelles avant attribution des droits de souscription sera vendredi 29 octobre 2010. Le délai de souscription courra du 1^{er} au 8 novembre 2010 et le premier jour de négociation des nouvelles actions sera probablement le 9 novembre 2010.

Jeudi matin, l'entreprise avait annoncé que le prix fixé pour une nouvelle action est de 3,97 francs par action nominative. Deux anciennes actions donneront droit à cinq nouvelles actions nominatives. A cet effet, la société émettra 75 millions de nouvelles actions nominatives d'une valeur



nominale de 3,50 francs par titre. Comme le prix d'émission par action nominative est inférieur à la valeur nominale actuelle de l'action Schmolz+Bickenbach, le conseil d'administration proposait d'effectuer une augmentation de capital ordinaire avec réduction de valeur de l'action à 3,50 francs au lieu de 10 francs.

Le Credit Suisse chapeaute cette augmentation de capital avec les instituts suivants: Commerzbank AG Francfort/Main, The Royal Bank of Scotland N.V. (London Branch), Londres, et la WestLB AG, Dusseldorf. Un accord de crédit a été signé avec le consortium des banques.

La direction du spécialiste de l'acier s'est engagée à participer à hauteur d'au moins 3 millions de francs à l'opération. Le plus grand actionnaire du groupe, Schmolz + Bickenbach KG, qui détient indirectement près de

70%, s'associera également à l'augmentation de capital.

Les sociétés correspondantes Schmolz+Bickenbach vendront leurs droits préférentiels et utiliseront le produit dégagé pour souscrire de nouvelles actions. Schmolz+Bickenbach KG envisage par ailleurs d'exercer d'autres droits de souscription grâce à l'apport de fonds supplémentaires. Gebuka AG entend aussi exercer ses droits de telle sorte qu'elle détienne toujours après l'opération une part de 5% dans Schmolz+Bickenbach SA.

La phase d'expansion est désormais terminée et les nouveaux investissements seront dans les années à venir plus faibles que les amortissements, souligne le Président Directeur Général Benedikt Niemeyer.

La reprise durable observée dans les marchés finaux significatifs du groupe fait que la période actuelle est idéale pour une augmentation de capital, estime la direction. Et de rappeler que l'opération fait partie du programme de réorientation financière de la société, qui a conclu entre autres une convention sur le financement de crédits pour les activités du groupe d'un montant de 825 millions d'euros. ■

L'OPÉRATION ENGENDRERA À TERME UN APPORT DE PRÈS DE 300 MILLIONS DE FRANCS.
LA DIRECTION S'EST ENGAGÉE À PARTICIPER À HAUTEUR D'AU MOINS 3 MILLIONS DE FRANCS.

AVIS FINANCIER – infopub@agefi.com

FIR
FONDS IMMOBILIER ROMAND

PAIEMENT DU COUPON N°10 AU 29 OCTOBRE 2010**COUPON N°10**

Distribution brute	CHF 3.75	
dont revenu soumis à l'impôt anticipé	CHF 3.65	
à déduire 35%*	CHF 1.28	CHF 2.37
dont revenu non soumis à l'impôt anticipé**	CHF 0.10	
Distribution nette versée		CHF 2.47

Valeur d'inventaire (VNI) au 30.06.2010 : CHF 107.82

Valeur de rachat au 30.06.2010 : CHF 100.00

* Les porteurs domiciliés en Suisse peuvent demander le remboursement de l'impôt anticipé. Dans le cadre des conventions régissant la double imposition, la restitution de l'impôt anticipé est également possible pour les porteurs domiciliés à l'étranger.

** La part de revenu provenant des immeubles détenus en propriété directe, soit CHF 0.10, n'est plus soumise à l'impôt anticipé. Le porteur n'a plus à déclarer ce montant dans sa déclaration fiscale.

DOMICILES DE PAIEMENT:

Banque Cantonale Vaudoise	Lausanne	J. P. Morgan (Suisse) SA	Genève
Banque Franck, Galland & Cie SA	Lausanne	Kredietbank (Suisse) SA	Genève
Landolt & Cie	Lausanne	Lombard Odier Darier Hentsch & Cie	Genève
Société Bancaire Julius Baer SA	Genève	Basellandschaftliche Kantonalbank	Liestal
Basler Kantonalbank	Bâle	Luzerner Kantonalbank	Lucerne
Banca dello Stato del Cantone Ticino	Bellinzona	Banque Cantonale Neuchâteloise	Neuchâtel
Valiant Bank	Berne	Banque Bonhôte & Cie SA	Neuchâtel
UBS SA	Bâle+Zürich	Bank CA St. Gallen AG	St. Gall
Banque Cantonale de Fribourg	Fribourg	Banque Cantonale du Valais	Sion
Banque Cantonale de Genève	Genève	Banque Piguet & Cie SA	Yverdon
		Coutts Bank Von Ernst AG	Zürich

BANQUE DÉPOSITAIRE: BANQUE CANTONALE VAUDOISE

SOCIÉTÉ POUR LA GESTION DE PLACEMENTS COLLECTIFS GEP SA
RUE DU MAUPAS 2 - 1004 LAUSANNE - TÉL. 021 318 72 72 - FAX 021 318 72 00 - WWW.FIR.CH